

FLASH **Snia-ipr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

BONNE ANNEE 2011

de la part du Bureau National du SNIA IPR .

Avec notre syndicat , continuons le dialogue avec les recteurs , le ministère et les organisations représentatives .

En 2011 se profilent des élections professionnelles susceptibles de modifier les données de notre représentativité !

En 2011 également, des élections au sein du SNIA IPR et un nouveau bureau !

En 2011 toujours, un combat syndical à mener pour conforter nos droits et acquis .

2011 sera année ouverte pour nous tous , une année offensive, donc une bonne année !

Abonnement : 7,5 euros. Le numéro : 3 euros.

Imprimé chez bbv imprimerie, 2 rue de l'aqueduc 45000 Orléans Commission paritaire N° 0111 S 05659

Le Bureau National du Snia-**ipr****Le BN élu le 23 janvier 2009**Président : Jean François LE BORGNE jean-francois.leborgne@wanadoo.frVice-présidents : Pascale HERTU Pascale.hertu@easynet.frRoger KEIME roger.keime@ac-rennes.frSecrétaire générale : Danielle KUNEMANN danielle.kunemann@ac-creteil.frTrésorier : Michel GOUY michelgouy@yahoo.frTrésorier adjoint : Bernard LEHALLE bernard.lehalle@orange.fr

Membres du bureau, chargés de missions :

Bernard LEROUX bernard.leroux@ac-nantes.frLaurence PICHEAU laurence.picheau@ac-versailles.frPatrick DUPRAT patrick.duprat@ac-poitiers.fr

Présidents honoraires : Michel Dofal , Michel Maginot.

Vos élus à la CAPN (élections du 8 décembre 2008)**Titulaires : Danielle KUNEMANN, Jean-François LE BORGNE, Michel GOUY****Suppléants : Roger KEIME, Laurence ADELIN, Régis RIGAUD**Notre site : <http://www.snia-ipr.fr>**Attention [www.snia- ipr .fr](http://www.snia-ipr.fr) , il y a un tiret !!!**

OUVERT à tous pour la lecture seule et des envois de mels aux membres du bureau, ce site donne des informations plus précises aux collègues syndiqués au SNIA IPR. Vous pouvez modifier vos informations personnelles et donner ainsi vos coordonnées afin que l'on puisse vous contacter.

Pour avoir accès au site réservé, il faut contacter les délégués académiques qui, seuls, sont habilités à vous renseigner sur vos codes d'accès et mot de passe. Les identifiants ont été changés le 1^{er} janvier 2011, demandez aux DA .

Si vous ne pouvez pas accéder, envoyez un courriel à Michel Gouy notre trésorier à l'adresse suivante : michel.gouy@yahoo.fr ou bernard.lehalle@orange.fr

N'hésitez pas à faire part de vos remarques quant au fonctionnement du site dont nous rappelons cependant qu'il est le produit d'un travail de construction totalement bénévole et que le SNIA IPR ne reçoit strictement aucune aide même des mutuelles généreuses .

Merci à ces collègues et bienvenue aux nouveaux délégués (en vert sur la version couleur de notre revue)



SOMMAIRE

Page 2	Références site internet .
Page 4	DA du SNIA IPR
Page 5 et 6	Editorial et nouvelles brèves
Pages 7, 8 et 9	Compte-rendu CAPN 16décembre 2010
Pages 9 à 14	Admissions à la Hors Classe , remarques postérieures et explicatives .
Pages 15 à 18	Première entrevue du 19 novembre 2010 SNIA IPR /Nouvelle Directrice générale des ressources humaines .
Pages 18 à 20	Compte-rendu BN du 14 décembre 2010 des décisions fondamentales .
Page 20 et 21	Proposition de choix d'orientation du SNIA IPR en fonction des contraintes de loi sur la représentativité syndicale d'Août 2008.
Page 22	Une excellente initiative de notre DA de Clermont à propos de l'ICA
Pages 22 à 24	La vie complexe de nos académies et un débat qui va se développer .
Page 24 à 26	Une contribution de notre collègue Jacques Moreau retraité depuis peu , il y a encore débat !
.Page 26 à 27	Un extrait du Café pédagogique , le SNIA IPR disait cela déjà en décembre 2009 et commentaires 2011 pour 2012 ! Les stagiaires , toujours et pour longtemps ...
Page 28	Bulletin d'adhésion



Les Délégués académiques du **Snia-IPR** en 2011/2012

AIX MARSEILLE	JACQUELINE CHABROL
AMIENS	MARC ROUSSEL
BESANCON	DOMINIQUE TOLLE
BORDEAUX	FREDERIC BLASCO
CAEN	ALAIN FAUCHER
CLERMONT FERRAND	BERNARD ABRIOUX
CORSE	DOMINIQUE ORSONI
CRETEIL	DANIELLE KUNNEMAN
DIJON	FELIX SMEYERS
ESEN	Michelgouy@yahoo.fr
GRENOBLE	MICHEL GOMEZ
GUADELOUPE	Jocelyn ALAMKAM
LILLE	MICHEL GOUY
GUYANE	YOLANDE EDERIQUE
LIMOGES	REGIS RIGAUD
LYON	JEAN LUC MARTEAU
MARTINIQUE	BENOIT FRICOTEAUX
MAYOTTE	THERESE PAGES
MONTPELLIER	Michel CAPDEVILA
NANCY METZ	BERNARD LEHALLE
NANTES	MICHEL GRAMAIN
NICE	ALAIN HAUSSAIRE
ORLEANS TOURS	NADJA ISAAC
NOUVELLE CALEDONIE	ERIC LAVIS
PARIS	PASCALE HERTU
POITIERS	ANNICK BAILLOU
POLYNESIE	ERIC LAVIS
REIMS	ALAIN MARIE
RENNES	ROGER KEIME
REUNION	PHILIPPE JANVIER
ROUEN	DANIEL CHEVALIER
STRASBOURG	ERIC SIGWARD
TOULOUSE	ANNE MARIE WOMMELSDORF
VERSAILLES	LAURENCE PICHEAU

Il faut adresser vos demandes à vos délégués académiques qui vous enverront les documents nécessaires et le journal FLASH via Internet

Attention il y a eu des changements de pratiques dans le syndicat et nous avons tenté de faire un maximum de diffusion via le net.

Moins d'envois postaux qui coûtent de plus en plus cher, moins de papier, même si parfois, on imprime les documents en PDF pour mieux les lire.

Surtout une très grande rapidité de réaction, de diffusion et de réception face à un service de La Poste qui se grippe et est contraint à des acrobaties dangereuses. Les tarifs privilégiés dont nous bénéficions au titre de la presse syndicale et fort bien négociés par nos prédécesseurs sont très menacés.

Pour toute correspondance : contactez notre trésorier

Michel Gouy 3 rue de Ferrière à 59175 VENDEVILLE
Notre compte postal : BORDEAUX 13 118 75 V

SIEGE DU SYNDICAT
SNIA IPR
Chez Michel GOUY Trésorier
3 rue de Ferrière
59175 VENDEVILLE

Prière de noter définitivement cette adresse nouvelle où toute correspondance, même pour le président, doit être envoyée. Si urgence appelez le président sur ce numéro : **09 77 95 93 15**

RAPPEL SITE : <http://www.snia-ipr.fr>



L'éditorial

L'année 2010 a été riche en rencontres syndicales et riche d'échanges entre syndiqués au sein du SNIA IPR . Rappelons pour mémoire , le congrès réussi du 19 mars 2010 à Paris et le conseil syndical élargi du 6 octobre 2010 . Nombreux sont nos collègues et nos camarades qui ont pu y participer soit physiquement soit à travers leurs contributions .

Le débat démocratique a permis à de nombreux collègues de donner leurs avis et de guider en grande partie les travaux du Bureau national .

En novembre 2010, nous avons pu rencontrer notre nouvelle directrice générale des ressources humaines ,madame Théophile, et nous avons été écoutés . Nous attendons la suite pour nous faire une opinion sur la qualité de cette écoute .

Lors des deux bureaux de cet automne , nous avons rencontré et écouté les représentants des centrales syndicales susceptibles de nous accueillir à leurs côtés pour nous adapter à la loi de représentativité syndicale d'août 2008.

Car , vous ne l'avez pas oublié , l'enjeu est vital et certaines entreprises ont déjà testé cette loi couperet pour certains « petits » syndicats comme le nôtre . Le SNIA –IPR est incontestablement représentatif , mais perdu au sein d'un corps des personnels d'encadrement trop vaste , il risque de perdre son âme et son dynamisme démocratique .

Nous proposons dès à présent une réflexion sur cet enjeu décisif .

En décembre , la CAPN des promotions à la Hors Classe s'est déroulée conformément au protocole signé par le SNIA-IPR le 13 novembre 2008.

Il va falloir reprendre l'ouvrage et nous devons y réfléchir avec tous et la nouvelle DGRH . Une bonne transition serait une prolongation de ce protocole dont tous les IA IPR ont tiré des bénéfices , quoi qu'en disent certains collègues mal informés (ou mal intentionnés ?...)

2011 sera aussi une année de changements à l'intérieur du syndicat , plusieurs membres du bureau vont prendre une retraite bien méritée. A titre personnel , je vais vous quitter dès le mois d'avril et je cède la présidence du syndicat comme prévu dans les statuts à Roger Keime qui a toute notre confiance et avec lequel j'ai travaillé depuis trois années sans relâche . Bon courage , Roger et un grand merci d'avance !

Je voudrais terminer en redisant que durant ces deux et demi de présidence , j'ai tenté de tout faire pour éviter les frictions inutiles avec les autres syndicats , même quand ceux ci nous malmenaient très injustement . En effet , notre adversaire commun , c'est l'arbitraire et l'autisme sous toutes ses formes qui nous conduisent souvent vers des impasses et nous perturbe dans l'accomplissement de nos tâches . Pour moi , l'avenir est dans l'unité syndicale pour obtenir que les promesses soient tenues ,dans l'intérêt de tous et en premier lieu des élèves de France .. Une voie moyenne et ancrée dans les négociations , plutôt que dans les affrontements , tel est le

chemin que nous avons cherché à suivre et que nous chercherons encore à suivre à côté d'autres syndicats respectant ces mêmes valeurs .

Bonne année 2011 et au revoir à beaucoup de nos collègues . Que continue à vivre ainsi le SNIA -IPR !

Jean-François Le Borgne Président SNIA IPR

Orléans, le 8 janvier 2011 .



Nouvelles brèves

- La CAPN des HCL a eu lieu jeudi 16 décembre 2010 et a permis de réaliser 110 promotions à la HCL dans le cadre du protocole signé le 13 novembre 2008 par le SEUL SNIA IPR et je vous rappelle que d'autres syndicats ont toujours dit qu'ils n'auraient pas signé . Pour avoir quoi à la place ? On se le demande .

Certains collègues ont été déçus de ne pas être promus , qu'ils se rassurent , et qu'ils lisent bien ce que nous allons publier sur les mécanismes que nous avons aussi bien que possible fait fonctionner et MALGRE des pressions de l'administration pour faire passer quelques collègues « méritants » , plus que d'autres à ses yeux . Notre but ayant TOUJOURS été de rendre fluide les promotions pour qu'un maximum de collègues bénéficient de la HCL avant leur départ en retraite . Certains collègues dans certaines disciplines ne sont JAMAIS recrutés jeunes par rapport à d'autres disciplines par exemple Enfin la HCL est pour l'heure avec A3 révolu 3ème chevron sauf cas exceptionnel et négocié en CAPN, ce qui parfois permet à des collègues assez âgés par exemple en compensation d'avoir la HCL .

Michel Gouy et Roger Keime vont envoyer un texte précis sur les procédures menées en CAPN .

-**Un collègue , Maurice Clutier de Lyon a attiré notre attention sur des modifications immédiates concernant les très proches futurs retraités / Voici cette adresse pour que les collègues puissent trouver de bonnes informations très récentes sur la retraite :**

<http://www.unsa-education.org/telechargement/social/GuideRetraitesUE.pdf>

Ce document réalisé par l'UNSA montre que le refus des syndicats sur cette loi nouvelle avait éventuellement des raisons d'être (**regardez l'augmentation des taux de cotisations**)

Information sur les dates de départ à la retraite aussi à bien regarder .

NE JAMAIS PARTIR le deux ou trois du mois car on y perd quelques plumes et on attend la pension deux mois ou presque . Lisez tout ce cahier et diffusez -le aux collègues .

-Une délégation du BN (Roger Keime, Michel Gouy et JF Le Borgne) a rencontré **le BN du SNPDEN** le 15 décembre 2010 pour un travail exploratoire et un échange de points de vue.

-Nos collègues Danielle Kunemann et Laurence Picheau ont assisté pour le SNIA IPR aux différentes séances parfois houleuses du **CSE où seul le SNIA IPR est présent** au titre des inspecteurs élus. Des CR sont placés dès que nécessaire sur notre site internet .

**SNIA IPR****DECLARATION PRELIMINAIRE A LA CAPN DU 16 DECEMBRE 2010**

Nous tenons tout d'abord à remercier les services de la DE pour la qualité des documents fournis pour la préparation de la CAPN.

Nous souhaitons que le suivi prévu par l'accord de novembre 2008 soit effectif et qu'un calendrier nouveau soit établi sur le même mode pour les années à venir .

Nous souhaitons l'application de la circulaire ayant défini les modes d'accès à la Hors classe tant du point de vue des résultats des concours et différents modes de recrutement que dans l'ancienneté dans le corps passé une carrière effective à l'échelon A3 .

Le SNIA IPR réuni en congrès le 19 mars 2010 a mandaté son bureau pour étudier les perspectives d'évolution de carrière, financière et statutaire, des IA IPR recrutés de plus en plus jeunes , nous souhaiterions en discuter avec des perspectives nouvelles .

Le SNIA IPR estime que grâce au protocole du 13 Novembre 2008 ,un plus grande nombre de collègues ont pu accéder à la Hors classe. Presque 50 % des collègues sont susceptibles d'être promus à la Hors classe , preuve que la négociation peut permettre des perspectives de carrière encourageantes malgré une politique souvent restrictive dans d'autres domaines .

Le SNIA IPR rappelle cependant que nos collègues ont toujours de graves problèmes concernant leurs frais de déplacement afin d'assurer leurs seules tâches obligatoires .

Les conditions d'exercice du métier deviennent très difficiles et le SNIA IPR saura rester vigilant face à toutes ces dégradations qui n'engagent guère un recrutement harmonieux des IA IPR et par voie de concours .

Fait à Paris le 16 décembre 2010

JF LE BORGNE Président du SNIA IPR

**Compte –rendu de la CAPN des HCL****JEUDI 16 DECEMBRE 2010**

Présidée par J Théophile qui ouvre la séance puis passe la conduite des travaux à Fabienne Brouillonnet.

Elle exprime l'importance de l'encadrement et de ses rôles divers au nom du ministre.

Le travail fait en CAPN est important pour les intéressés et collectivement car à travers les décisions prises nous donnons la lisibilité de ce qui est la meilleure manière de servir, ce qui est important dans la politique de DRH.

Jean-François Le Borgne remercie les services de l'ex DE pour la qualité des documents fournis pour préparer cette CAPN.

Il fait une déclaration liminaire. (placée ci avant) .

Le calendrier social va être fait, Mme Théophile remercie Jean-François Le Borgne d'avoir intégré des remarques sur le rajeunissement des recrutés et ses effets, importants à prendre en compte.

Suite à la déclaration du SIA Mme Théophile souligne qu'elle n'est pas favorable à ce que tout le monde passe car cela décrédibilise la signification de la H-CI.

"Pour être promu dans une fonction, encore faut il assumer cette fonction"

Examen de la liste proposée par la DE

110 postes possibles de promotion en suivant le ration sur les effectifs du corps

- Suivant le décret du 12 janvier 2010

Critères retenus

Valeur professionnelle : les avis défavorables ne sont pas retenus ainsi que les dossiers qui présentent un décalage marqué

7° ech 3° chevron / Ancienneté dans le corps

Mode de recrutement / Chevron détenu

Age

Quelques chiffres

Les 3 collègues qui étaient sur liste complémentaire en décembre 2009 sont automatiquement promus cette année

1 collègue n'a pas été retenu : il n'a pas souhaité remplir les documents et ne souhaite pas accéder à la H-CI. De plus le RAC n'a pas pu l'évaluer. Il n'a pratiquement jamais exercé les fonctions de IA IPR

755 inspecteurs, 294 H-CI

645 CN, 604 : H-CI, pratiquement 50%, ce qui correspond au protocole

265 promouvables: 201 disciplinaires (75,85%), 27 IA DSDEN, 11 IAA, 12 conseillers de recteur, 14 détachés dans d'autres administrations. Cela correspond à l'image du corps.

Roger Keime : sur 265 inscrits dans le document, 207 sont au A3 et 58 au A2 ou 2° échelon à la date du 31 dec 2011. Certains sont donc à ce jour à un échelon inférieur. Nous aurons donc à intervenir individuellement. Certains sont au A3 depuis de nombreuses années (au moins 8 ans) mais ne figurent pas dans la liste, Pour certains le bénéfice de la H-CI n'est pas urgent. Leur inscription est prématurée. Ils auront le temps d'en bénéficier alors que d'autres dont le mérite n'est pas moindre sont proches de la retraite et devraient pouvoir bénéficier de la H-CI. Dans les 1° années ils n'auront aucun bénéfice immédiat, puisque n'étant pas au 7° échelon, 3° ch evron.

Rajeunissement du recrutement, il nous faut donc reconsidérer leur carrière dans le futur (création d'un B4?). L'âge de recrutement diffère selon les disciplines. Le sujet de déroulement de carrière sera considéré dans un autre cadre.

Certains cas sont pris individuellement. On regarde leur échelon actuel (6°, non encore au A3).

Le fait d'avoir passé le concours en 2001 est pris en compte ainsi que la date d'entrée dans le corps.

Le compte rendu de la CAPN d'avril est relu, il stipulait que la situation de 5 collègues serait revue lors de la CAPN de décembre 2010, ce qui est fait.

Le SNIA IPR fait remarquer qu'il est intervenu pour que les IAA puissent bénéficier de la H-CI : nous ne sommes donc pas opposés à leur promotion.

Deux situations, très spécifiques (problèmes de santé importants), sont défendues par le RAC. Le SNIA IPR est d'accord pour qu'ils soient inscrits cette année.

Il est proposé que 4 collègues dont le cas est limite figurent automatiquement sur la liste complémentaire, ce qui est acté. Le SNIA IPR et le SIA sont d'accord sur ce point. S'ils accédaient à la H-CI maintenant ils n'en bénéficieraient qu'en 2015 pour certains.

Le SIA demande le gel de postes, ce que la DE n'accepte pas.

Le représentant des IA DSDEN déplore que certains IA soient sortis de la liste, notamment JM. C., au titre de leur non bénéfice immédiat de la H-CI.

Puis examen des 8 propositions du SNIA IPR : collègues qui ont plus de 3 ans au A3 :

Le SNIA IPR demande une continuité des avis de recteurs, sinon la mobilité porte préjudice aux collègues.

12 Inscrits supplémentaires

- **propositions SNIA IPR**

Liste complémentaire : Reverchon, Dechambre, Duval, Guillot Gessaume

Consensus sur cette liste.

Nous remercions Mme Brouillonnet pour la qualité de son écoute.



ADMISSIONS à la HORS CLASSE DES IA IPR au titre de l'année 2010.

Académie d'origine	Noms des promus
NANCY-METZ	Mme DODANE CHRISTINE
RENNES	M. CATOIR DOMINIQUE
MONTPELLIER	M. GUSTAU GILLES
VERSAILLES	Mme VELTCHEFF Caroline
GRENOBLE	M. GOMEZ MICHEL
NICE	Mme VINCIGUERRA MARIE
CLERMONT-Ferrand	M. FELICITE Christian
POITIERS	Mme VINEL MICHELE
NICE	Mme ROUCH JOSYANE
BORDEAUX	Mme VAUJANY (ex FLAUGERE) MIREILLE
TOULOUSE	Mme RAYNAL MARTINE

GRENOBLE	M. IDELOVICI Philippe
POITIERS	M. LA FONTAINE FRANCOIS
CRETEIL	Mme FRYDMAN VALERIE
RENNES	M. BEAUPUY DOMINIQUE
CRETEIL	M. LASSALLE OLIVIER
POITIERS	M. HIMY OLIVIER
BORDEAUX	Mme PECHEYRAN (ex HERNU) ISABELLE
VERSAILLES	M. FICHET LAURENT
CRETEIL	Mme COMBEL HELENE
ORLEANS TOURS	M. LEVAL FREDERIC
VERSAILLES	M. COIGNARD JEAN MICHEL
POLYNESIE FRANCAISE	M. HERSE BERNARD
PARIS	M. LEFEUVRE HERVE
VERSAILLES	M. BRISON JEAN LOUIS
Mission laïque française	M. OCTOR RAYMOND
BESANCON	M. SENEZ JEAN JACQUES
PARIS	M. BODENANT PIERRE
ADM CENTRALE	M. SANTANA PHILIPPE
GRENOBLE	M. WAWER Jean
CRETEIL	M. NIZARD ALAIN
MONTPELLIER	M. LACAN FRANCOIS
LILLE	M. DELAUTRE JEAN MICHEL
VERSAILLES	Mme DELAPORTE DOMINIQUE
CRETEIL	M. AMPILHAC PHILIPPE
LIMOGES	Mme LINOL MARTINE
NANTES	Mme DELOUSTAL SOLANGE
MILDT	Mme SAFATLY MYRIAM
NANTES	Mme SANZ MONIQUE
NANTES	M. GRAMAIN MICHEL
TOULOUSE	Mme WOMMELSDORF ANNE MARIE
AEFE	Mme POLO MONIQUE
RENNES	M. DOUBLET FREDERIC
CRETEIL	Mme BALLANFAT EVELYNE
NANTES	M. ELIE HENRI
AMIENS	M. AGUER BERNARD
STRASBOURG	Mme KNAUER MARTINE
PARIS	Mme VALIERES ANNE-Dominique

AIX MARSEILLE	M. FARALLI ALAIN
STRASBOURG	M. KOCH JEAN MICHEL
AMIENS	M. DAUSSIN PIERRE
LILLE	M. PREUVOT DIDIER
DIJON	Mme MANESSE IGLESIAS Catherine
ORLEANS TOURS	M. CHARLOT GUY
PARIS	M. FATRAS PHILIPPE
RENNES	M. VAN SANTE ALAIN
AMIENS	M. SIREL FRANCOIS
ORLEANS TOURS	M. DIGER ALAIN
CRETEIL	M. LE PIVERT PATRICK
LILLE	M. GOUY MICHEL
VERSAILLES	Mme RIBOLA FRANCOISE
CRETEIL	M. DESFRAY CLAUDE
CNDP	M. COTENTIN PASCAL
MARTINIQUE	M. BERNABE YVES
LILLE	Mme CAZIN MARIE FRANCE
LILLE	M. CALAIS OLIVIER
MONTPELLIER	M. WUILLAMIER PHILIPPE
RENNES	M. COQUET YANN
LILLE	M. ANCELET HERVE
BORDEAUX	M. KESSENHEIMER THIERRY
BESANCON	Mme DODANE CATHERINE
DIJON	M. LEFEBVRE PHILIPPE
STRASBOURG	Mme DEBUCHY VALERIE
LIMOGES	M. RIGAUD REGIS
RENNES	Mme FELLAHI ARMELLE
RENNES	M. BESSOL JEAN YVES
CRETEIL	M. AZZOUZ RACHID
TOULOUSE	M. SUBERVIELLE DANIEL
DIJON	M. PICANO CLAUDE
CAEN	M. MORLET FRANCIS
NANCY-METZ	M. LEHALLE BERNARD
AMIENS	Mme BENOIT-MERVANT CATHERINE
BORDEAUX	Mme FRANCIUS SONIA
STRASBOURG	Mme DE GROER GABRIELLE
LIMOGES	M. BAL GILLES

CRETEIL	M. FLEISCHMAN THIERRY
MONTPELLIER	M. PERRIN ANDRE
LYON	Mme TABORIN FRANCOISE
CLERMONT-FERRAND	Mme MAZERON CHRISTELE
PARIS	M. CASSAYRE LUC
AMIENS	M. ROUSSEL MARC
LILLE	Mme BRASSART EDITH
CRETEIL	M. STISSI DANIEL
LILLE	M. DOFFE MICHEL
DIJON	Mme ACHARD ANNE MARIE
REUNION	M. BILLAT ALAIN
UNSS	M. PETRYNKA LAURENT
MONTPELLIER	Mme VAN GRUNDERBEECK MARIE HELENE
RENNES	M. JAMIN GUY
LILLE	Mme DALBERT Christine
GRENOBLE	M. LOISY Michel
BESANCON	M. LANFUMEZ Michel
PARIS	Mme JULLIEN Christine
PARIS	Mme HERTU Pascale
VERSAILLES	Mme FLORI Esmeralda
STRASBOURG	M. PERCQ Emmanuel
DIJON	MME LORIDON Geneviève
CRETEIL	MME MOULIN Christine
STRASBOURG	Mme DE BUTLER Simone
CLERMONT-FERRAND	M. POUX Gérard
Liste complémentaire	
POITIERS	M. REVERCHON BILLOT Michel
LILLE	M. DECHAMBRE Benoît
PARIS	M. DUVAL Olivier
TOULOUSE	Mme QUILLHOT GESSEAUME Brigitte



De l'utilité de l'action syndicale !!!

Bonsoir Danielle,

Je te remercie de ton message téléphonique d'hier soir. Cette promotion, à laquelle je ne croyais pas, me fait plaisir. De fait, ma dette vis à vis d'une institution qui m'a bien fait progresser augmente. Merci à toi et à l'organisation que tu représentes. J'espère partager un moment de convivialité avec les collègues et te voir à cette occasion.

Très cordialement.
T. F.



Bonjour Michel,
Etant de la promo 2004 je comprends bien les critères qui n'ont pas permis ma promotion et les accepte complètement.
Je te remercie beaucoup pour ces explications très claires ainsi que toute l'équipe du SNIA-IPR pour l'action transparente menée dans l'intérêt de tous les collègues et te souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.
Bien amicalement
S. V

La preuve du travail de modération du syndicat

Voilà ce que nous avons adressé à nos collègues qui vont devoir attendre un an ou deux pour une majorité d'entre eux et qui auraient attendu bien plus il y a quelques années avant le protocole par exemple .

Nous avons le regret de t'informer de ta non inscription au tableau d'avancement de la Hors-classe 2011. Afin de mieux comprendre la situation, nous te communiquons les informations suivantes :

Rappel initial : Ce n'est pas le syndicat qui établit la liste mais le ministère. La CAPN a pour rôle de vérifier que les critères retenus sont bien appliqués et qu'un maximum de collègues puisse bénéficier de l'échelle B. Il faut également se rappeler que deux recteurs siègent et interviennent régulièrement. Enfin, les débats de la CAPN étant secrets, nous ne pouvons que donner les éléments généraux mais vous pourrez constater que nous avons essayé d'être le plus transparents possible.

Dans un premier temps, les trois collègues inscrits sur la liste complémentaire 2010 ont été classés. Par la suite, quatre collègues n'étant pas au A3 sont passés (2 au A2 du concours 2003, 1 A1 du concours 2001 et un du **sixième échelon imposé par le ministère!, contre notre avis**) ont été inscrits sur la liste. Les cent trois autres sont au A3 (échelle lettre A chevron 3 indice 962).

Au final : pour les 110 personnes promues on compte :

- 1 personne issue du concours 1999
- 2 personnes issues du concours 2000
- 2 personnes issues du concours 2001
- 25 personnes issues du concours 2002
- 54 personnes issues du concours 2003
- 24 personnes issues du concours 2004

2 personnes issues du concours 2005

Le syndicat SNIA-IPR a veillé à ce que tous les collègues, entrés jeunes dans la fonction, puissent bénéficier d'une inscription en liste principale ou complémentaire au plus tôt et dans tous les cas dès leur accès au A3. Ainsi, trois collègues du concours 2001 et un du concours 2002 au sixième échelon ou au A1 sont inscrits en liste complémentaire.

Vingt-quatre collègues au A3 et âgés de plus de 60 ans fin 2011 bénéficient d'une inscription au tableau d'avancement 2011. Cela leur permettra sous réserve qu'ils restent **au moins dix-huit mois dans la fonction** , après leur date d'accès à la hors-classe de bénéficier du B3 lors du passage à la retraite.

Pour les 2004, une fois le critère partant à la retraite d'ici deux ans étudié, a été considérée l'ancienneté dans le A3.

Un numéro spécial, au printemps prochain, précisera les différents aspects de l'entrée dans la hors-classe permettant au plus grand nombre de collègues, plus 48% des titulaires, d'être rétribués à la HCL du corps, soit à l'échelle lettre B. qui compte trois chevrons B1, B2, B3 avec passage de l'un à l'autre tous les ans

L'augmentation du contingent à 110 collègues négociée par le SNIA-IPR pour ces trois dernières années permet à de nombreux collègues des gains substantiels sans pénaliser qui que ce soit. Ainsi tous les collègues issus des concours de 2004 et avant, non promus cette année et ayant atteint le A3 avant l'an prochain, ont un passage très probable sur le contingent 2012 si le niveau des promotions est maintenu à 110, ce qui fera l'objet d'une négociation avec le ministère au premier semestre 2011.

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans la signature du protocole du 13 novembre 2008

Nous rappelons que nous sommes à ta disposition pour toute question ou éclaircissement sur ta situation. Bien cordialement Les délégués à la CAPN

Roger Keime, Danielle Kunemann, Jean-François Le Borgne (présents à la CAPN) et Michel GOUY absent à la CAPN mais présent après pour transmettre les informations .

•••••

Propositions du SNIA IPR lors de la première entrevue avec madame le directrice générale des ressources humaines .

SYNDICAT NATIONAL des
INSPECTEURS D'ACADEMIE-INSPECTEURS PEDAGOGIQUES REGIONAUX

le Président

LE BORGNE JEAN FRANCOIS

Entrevue SNIA IPR , DGRH Madame Théophile du vendredi 19 novembre 2010,

tenue rue Regnault (72) Paris 75013 à 17 h 30

Nous remercions madame Théophile de recevoir le 1^{er} syndicat des corps d'inspections tant en nombre de voix que d'élus depuis très longtemps. Nous sommes toutefois un peu amers de passer en second alors que notre syndicat a déposé sa demande d'audience par voie postale et directement le 19 octobre 2010.

Nous nous étonnons de la disparition de la DE et nous souhaitons savoir quel sera notre cadre de rencontres et connaître nos interlocuteurs responsables .

Une ICA et un salaire correspondant à nos responsabilités de cadres supérieurs .

Le SNIA IPR a toujours été un ardent partisan du paritarisme et de la négociation. Il a été le signataire du protocole du 13 novembre 2008 qui a permis des réelles avancées, mais qui a aussi occasionné de regrettables différends avec les services académiques d'un grand nombre d'académies.

Revenons y :

- l'ICA pour tous et à au moins 1000 € reste notre objectif de référence et nous en sommes beaucoup trop loin !

En effet le SNIA IPR sait se faire le porte-parole de nombreux syndiqués pour exprimer les réelles **désillusions** sur la reconnaissance financière, qui est la nôtre.

Depuis la mise en place du socle commun, de la réforme des lycées et de la mise en place des FOSTAGS, on ne compte plus le temps passé par les IA IPR à établir les liens nécessaires pour maintenir en partie avec les chefs d'établissement et surtout les professeurs, un fonds permanent de cohésion. **Cohésion qui n'existerait pas sans la connaissance très fine qu'ont les IA IPR et les IA** des établissements et de tous les personnels enseignants ou non.

Le SNIA IPR revendique une revalorisation des salaires des IA et une ICA revalorisée pour tenir compte de ce surcroît de travail qu'ils ont accompli avec toujours la même abnégation non récompensée bien souvent.

Une définition actualisée de notre métier et la prise en compte de nos réelles responsabilités d'IA

:

- Le SNIA IPR accepte de participer, comme il l'a toujours fait, à un dialogue social annuel, mais souhaite voir préciser les conditions réelles et les objectifs de ce dialogue qui doit être le lieu d'avancées réelles.
- Le SNIA IPR a de nombreuses fois par le passé déclaré que la carrière des enseignants pourrait être marquée par 3 temps d'inspections et de projets d'orientation. Le SNIA IPR remarque que **le pacte de carrière présenté par le ministre en avril dernier pourrait fort bien coïncider avec ces propositions du SNIA IPR**. Notre syndicat souhaite fortement être associé au devenir du pacte de carrière des enseignants.
- Le SNIA IPR tout en se félicitant de la réduction à un an à l'ESEN, de la formation des inspecteurs constate que **la formation continue en académie devient insuffisante** faute de moyens financiers et de la trop forte globalisation des budgets dans le cadre de la LOLF et des BOP (où tout est possible ou presque, et en même temps permet tout et empêche de tenir les promesses) **La globalisation sert d'alibi a de forts écarts entre académies tant du point de vue du versement de l'ICA que du financement des formations des professeurs et des inspecteurs ce que nous dénonçons.**

- Le SNIA IPR l'a déjà demandé, il faut une formation de haut niveau pour **connaître les systèmes de formations scolaires européens dont on nous vante tant les performances**. Une forte impulsion nationale et internationale devrait voir le jour en ce domaine d'avenir et permettre aux IA ET IA IPR d'échanger et de confronter des expériences, points de vue et surtout méthodes. Le renvoi à la décentralisation en ce domaine européen ne semble pas une bonne échelle. L'ESEN doit associer totalement les inspecteurs à ces nouvelles modalités nécessaires de formation ouverte sur des principes nouveaux.

Le lancinant problème des frais de déplacements .

- Pour bien effectuer leurs nombreuses tâches, les inspecteurs ont un besoin vital de contacts et ils sont en ce domaine irremplaçables : **seuls , les inspecteurs vont dans la classe et disent ce qui s'y fait techniquement et socialement** .Les frais de déplacements qui leur sont attribués sont notoirement insuffisants face aux contraintes et aux fortes augmentations des carburants, le SNIA IPR est **le porte-parole des mécontents** en ce domaine, alors que d'énormes efforts de gestion et de rationalisation ont été engagés par eux !
- Il faut améliorer cette situation qui conduit quelquefois à un travail non achevé faute de crédits suffisants.
- Le SNIA IPR a lu les rapports concernant les véhicules mis à la disposition éventuelle des inspecteurs. Les contraintes assez nombreuses liées à ce mode de gestion conduit le SNIA IPR à relativiser ce besoin au profit d'autres plus souples et on sait que les inspecteurs résident sur tout le territoire de leur académie et se rendent partout dans leur académie. Le SNIA IPR privilégie la **souplesse en ce domaine** et réclame des frais de déplacements en adéquation réelle avec les missions effectuées.

La carrière et l'avenir des IA ET IA IPR

- Le SNIA IPR souhaite continuer à pratiquer un paritarisme efficace et comme lors du protocole du 13 novembre 2008, il fera tout ce qui sera possible pour maintenir un volume de promotions à la **Hors Classe** proche des 50 % du corps des inspecteurs promouvables .Dés l'année 2011, il faut définir le volume et ne pas décevoir les collègues qui pour l'heure, n'ont plus aucune autre sortie de carrière possible pour 95% d'entre eux.
- Conscient d'un recrutement renouvelé depuis quelques années et d'un corps rajeuni dans certaines disciplines, le SNIA IPR souhaite la **création d'une classe exceptionnelle** pour donner une voie d'espoir et de reconnaissance aux collègues à la carrière achevée pour l'heure à la HC .
- Le SNIA IPR, attentif élu aux CAPN constate que **la faiblesse du recrutement** dans certaines disciplines traduit une attractivité faible pour ce métier et ne peut que constater le développement corrélatif d'autres voies qui font du concours un objet en relative marginalisation. Le SNIA IPR demande une **revalorisation forte du salaire des IA ET IA IPR pour renforcer le recrutement dans le cadre d'un concours**.
- Notre syndicat souhaite voir reprises les **modalités écrites d'un concours** où les connaissances du système éducatif soient aussi déterminantes dans le recrutement.
- Le SNIA IPR souhaite connaître la position de la DGRH sur la **PFR** et savoir en quoi cette PFR diffère positivement de l'ICA (pourtant déjà fortement modulée) .Si cette PFR devait voir le jour, le SNIA IPR souhaite **être totalement associé à la réflexion** procédant à son éventuelle mise en place. Le SNIA IPR s'opposera à une quelconque dégradation des acquis pourtant insuffisants de l'ICA.

- Le SNIA IPR conscient des **vicissitudes de la RAFP** sera très vigilant quant au devenir de cette retraite qui peut concerner fortement nos collègues dans les années à venir.
- Très attaché au dialogue social et au paritarisme, le SNIA IPR souhaite que les échanges soient permanents comme par le passé et désire avoir des **interlocuteurs responsables et ayant autorité sur les décisions** concernant leurs mandants .

Laurence PICHEAU(Versailles) , PASCALE HERTU (Paris) , JF LE BORGNE président SNIA IPR .

MEMBRES DU BN du SNIA IPR . Le 19 novembre 2010 .



Compte –rendu rapide de l’entrevue de contacts à notre demande entre le SNIA IPR et madame Théophile (DGRH du MEN) le 19 novembre 2010

Compte rendu rapide de notre entretien avec madame Théophile (Directrice générale des ressources humaines du MEN). En présence entre autres de monsieur Etienne (Bureau des IEN ET IA IPR ex DE) et monsieur JP Deloche(services financiers ex DE) de madame Orange Ludot (ex DE).et Madame Vannouque –Digne (IA IPR détachée aux ressources humaines assistait à cette entrevue).

L’entretien a eu lieu à notre demande et s’est déroulé de 17h 30 à plus de 19h.

Nous avons eu la possibilité d’être écoutés. Toutes les propositions qui figurent dans le document du SNIA –IPR ci avant ont pu être évoquées et nous avons noté une grande attention de la part de notre interlocutrice.

- Nous avons soulevé bien sûr et fortement le problème très grave du dysfonctionnement permanent à notre détriment du règlement des frais de déplacement. Madame la DGRH a semblé parfois étonnée d’apprendre ces dysfonctionnements. Nous avons rappelé que nos missions sont impossibles à mener si les frais de déplacement ne suivent pas et c’est trop souvent le cas.
- Nous avons appris à notre interlocutrice que l’ICA connaissait des règlements locaux fort variés, même si naturellement variables selon les académies, mais surtout nous avons développé le très mauvais règlement à contentieux de l’ICA 2009. La DGRH a semblé étonnée par ce cafouillage regrettable et fort dommageable à notre égard – (citation de l’intervention de JF LE BORGNE). **Il y a certainement là une piste à creuser après nos enquêtes académiques.**
- Nous avons évoqué ensuite le pilotage partagé et souligné les divergences fortes en ce domaine selon les académies et les pratiques anciennes ou récentes.
- Dans une longue partie de l’entretien nous avons échangé sur la formation et les ventilations de budget relatives à cette formation. Nous avons pris contact avec la responsable (madame Vannouque Digne) et ébauché des lignes de formation en direction de l’Europe et des modalités de formations de nos homologues quand ils existent et des parcours de formation des enseignants dans les états où les élèves semblent en bonne position de réussite scolaire –(à travers PISA par exemple) . Il y a là une piste à creuser qui pourrait faire l’objet d’une avancée dans notre formation initiale (ESEN) et surtout continuée.
- Nous avons abordé le pacte de carrière et notre position d’IA IPR dans le processus d’évaluation des enseignants en fonction des évolutions de carrière de ces derniers. Le DIF (droit individuel à la formation) a été fortement rappelé.

- Le bilan de carrière des enseignants pourrait certainement faire l'objet d'un travail de stagiaires à l'ESN pour commencer et ces regards partagés et regards croisés sont susceptibles d'être l'objet de discussions dans le cadre du dialogue avec la DGRH.
- Ces travaux devraient être menés avec les chefs d'établissement. Le SNIA IPR est favorable à cette ouverture.
- Ont été évoqués les risques professionnels et la généralisation des actes de prévention de santé publique à l'égard des IA IPR et le SNIA IPR de remarquer les très fortes carences en ce domaine.
- Enfin ont été évoquées les relations avec les IGEN par exemple, lors des examens durant l'épreuve « Agir en fonctionnaire responsable ». Le SNIA IPR pense que dans les faits réels, tout cela est susceptible d'être amélioré.
- Enfin et cela n'est aucunement une boutade, nous avons soulevé l'absence de revalorisation salariale depuis de nombreuses années pour la fonction publique et nous refusons de considérer que les mesures individuelles qui touchent la carrière de certains collègues (c'est un système louable), soient prises en compte comme une revalorisation de l'ensemble des personnels.

Indéniablement, nous avons été écoutés mais avons -nous été entendus ? Nous jugerons sur les acquis.. JF LE BORGNE



Bureau National Mardi 14 décembre 2010

Présents : Michel Gouy, Pascale Hertu, Roger Keime, Danielle Kunemann, Jean-François Le Borgne, Bernard Lehalle, Laurence Picheau Invités: Michel Gramain (DA Nantes), Alain Marie (DA Reims)
Excusés: Bernard Leroux, Patrick Duprat, Marc Roussel (DA Amiens)

Jean-François Le Borgne annonce l'ordre du jour et indique que les fédérations avec qui nous avons pris contact, nous permettront d'étaler notre paiement. Nous devons également leur demander comment vont s'organiser les élections professionnelles. Il explique également les enjeux de ces élections et explicite les divers contacts qu'il a pris.

1- **Rencontre de deux fédérations** :

- FO Jacques PARIS, représentant de FO lycées et collèges
- UNSA Education: P. Gonthier, secrétaire général

Points à aborder : référence à la loi sur la représentativité, la liste des centrales auditées, les arguments en faveur de celle retenue.

2- **Préparation de la CAPN du 16 décembre**

➤ Demander un RV en urgence à la DRH à propos des avis portés sur les dossiers (défavorable pour 'raison de service') que ce soit pour la H-CI, mutation, etc. Il faudrait réfléchir à une harmonisation et une cohérence.

Le jeudi 16 décembre, nous aurons en face de nous une nouvelle équipe.

Nous allons reprendre les **critères** déjà donnés dans les CAPN précédentes:

- A3 et présence dans le A3 depuis plus de 3 ans
- entrée dans le corps ; continuité du détachement assurée
- quelqu'un qui a déjà eu une liste d'aptitude vient après ceux qui passent par concours
- ceux qui exercent sur postes de 1^{er} degré, sont restés IPR 1^{er} degré sans mission de 2^o degré ne peuvent pas accéder à la H-CI
- les inscrits sur liste complémentaire sont inscrits automatiquement sans qu'on examine leur cas

Un certain nombre d'IA DSDEN figurent sur les listes ; à voir

1^opage : les six 1^o degré, reste 33

2^opage : 41 dossiers, 30 concours, 4 L.A, 1 détaché et 1 intégré.

3^opage : passés au A3 le 10 février 2008 (concours 2004), dont pas mal de cas à discuter : plus de 40.

Avec les critères habituels 98 passages acquis (+ 2 listes complémentaires) puis se pose le problème : qui ajouter ? Restent 10 places. Nous passons en revue les listes et les concours 2005.

Les membres du BN remercient Roger Keime pour la qualité (et la quantité) du travail fait en préparation de la CAPN.

△ Problème du départ en retraite : suite à la nouvelle loi, on ne pourra plus bénéficier de la continuité des salaires, délai de carence. Il se pourrait qu'à la suite de cela les successeurs ne soient pas nommés au 1^{er} septembre, ce serait des détachés, voire pers onne.

3) **Informations diverses**

A) Réunion du 19 novembre avec Mme Théophile

Les membres du BN présents à cette réunion ont eu l'impression d'avoir en face d'eux quelqu'un qui les a écoutés et qui a pris leurs remarques en considération.

Le SNIA IPR a demandé audience à M. Roser, nouveau Doyen de l'IGEN. Nous pourrions lui demander ce qu'il pense de notre rôle face à l'IGEN.

B)Point sur les adhésions et tournée en académies courant janvier

Nous avons aujourd'hui 750 adhérents ayant payé leur cotisation sur 1150 IPR actifs

C) Rencontres en académies

Dijon, Lyon, Aix Marseille, Montpellier et Toulouse sont à voir car nous y avons un déficit.

Il va nous falloir nous organiser.

Jean-François Le Borgne va se déplacer pour expliciter et animer un débat avant le vote sur l'adhésion à une fédération.

D) Consultation des adhérents après audit des diverses fédérations

PH et BL ont proposé un texte sur la présentation de notre recommandation de ralliement. Ce texte va être amendé par les autres membres du BN pour le diffuser ensuite à nos mandants à des fins de consultation.

Nous devons renvoyer le texte modifié début janvier.

Est suggéré un vote en ligne sur le site, pendant une période précise (du 14 au 25 mars). Procédure simple avec 3 choix possibles: Pour Contre Abstention

E) Fin de mandat

Les élections au BN auront lieu en décembre 2011/ janvier 2012

Roger Keime sera Président par intérim à partir du 15 janvier 2011.

F) Prochains BN

Mercredi 2 février 10h-16h

Le BN suivant aura lieu le mercredi 30 mars ou 6 avril, préparation de la CAPN des mutations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45



**PROPOSITION de CHOIX de FEDERATION pour une adhésion éventuelle
à un centrale syndicale représentative susceptible de franchir les
barres d'éligibilité fixées.**

En application de la loi de 2008 sur la représentation syndicale, 4 fédérations sont certaines d'être représentées au Comité Technique Ministériel après les élections de 2011 : FSU, CFDT, FO, UNSA. Les autres organisations non affiliées à une fédération, dont le SNIA-IPR fait partie, courent un risque très important de ne pas être représentées à l'issue des prochaines élections professionnelles. C'est la raison pour laquelle notre organisation a fait le choix de conduire une étude d'opportunité afin de proposer à ses adhérents une démarche d'affiliation à une fédération syndicale.

1- Les premiers éléments d'information relatifs aux fédérations :

- **La FSU** : le SIA est proche de la FSU et évoque même le partage d'un poste administratif avec le SNES dans son dernier bulletin. De plus, la FSU possède déjà un syndicat d'Inspecteurs en son sein ;
- **La CFDT** : cette fédération s'est toujours déclarée hostile à l'Inspection. De plus, elle possède déjà un syndicat d'Inspecteurs en son sein ;
- **FO** : c'est une confédération qui est composée de plusieurs fédérations, dont une dédiée à l'éducation -Education Culture et Formation Professionnelle- qui se déclare prête à nous accueillir : elle ne possède pas de syndicat d'inspecteurs en son sein ;
- **L'UNSA** : comprend plusieurs syndicats d'encadrement (SIEN, SPDEN, SEJS, SNIEAP). Le SIEN syndique principalement les IEN (ET, EG, IO et 1^{er} degré) et se déclare prêt à nous laisser le champ de syndicalisation des IA-IPR.

2- Les entretiens initiés par le BN du SNIA IPR :

Nous avons reçu plusieurs fédérations qui ont fait l'objet d'un protocole de questionnaire arrêté par nos soins (cf. protocole sur notre site)

Il résulte de cette première analyse que, seules FO et UNSA peuvent nous accueillir avec un champ de syndicalisation permettant de syndiquer tous les IA-IPR. L'audition de ces 2 fédérations le 14 décembre 2010 montre très clairement que nous partageons beaucoup plus de valeurs avec l'UNSA

qu'avec FO. De plus, une convergence de vue apparaît avec l'UNSA sur la plupart des points abordés : socle commun, réforme du lycée, mastérisation, etc.

Par ailleurs, la fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF) auditionnée le 12 novembre nous a fait part de ses difficultés pour atteindre la barre des 5% et envisage des alliances avec les Fédérations précédemment citées.* cf message reçu début janvier 2011 de la FGAF .

C'est pourquoi nous proposons à nos adhérents une affiliation à l'UNSA qui permettra au SNIA-IPR d'être présent dans toutes les instances décisionnelles tout en conservant son indépendance. L'UNSA nous garantit le bénéfice de ses instances juridiques, un soutien logistique et des facilités de publications. L'UNSA, apporte également à notre syndicat la possibilité d'une concertation facilitée avec le SNPDE et le SIEN affiliés à l'UNSA. En outre, l'UNSA est la seule fédération affiliée à une internationale syndicale qui nous assurera une vision mondiale de l'éducation.

Pour terminer, il convient également d'aborder l'incidence financière de cette affiliation. Elle ne sera bien évidemment pas neutre puisqu'elle se traduira par le versement d'une cotisation à la fédération. Toutefois, l'excellente santé financière du SNIA-IPR nous permettra d'en limiter l'incidence et de la rendre progressive. A noter enfin que la réduction fiscale qui s'applique à la cotisation syndicale en réduira également considérablement l'effet.



M. l'Inspecteur, **Copie d'un courrier envoyé le 7 janvier 2011**

Je vous transmets à titre personnel et au nom de la FGAF et du Snalc mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année qui constituera un tournant sans précédent depuis l'après-guerre pour les organisations syndicales de la fonction publique. Comme vous le savez sans-doute j'ai été élu le 5 janvier Président national du Snalc **en refusant tout rapprochement avec FO et en me prononçant dans cette perspective en faveur d'une liste d'Union CSEN (FGAF)-FAEN voire CFTC-CGC.**

Dans ce contexte je suis persuadé que le SNIA-IPR aurait tout à gagner à rejoindre la CSEN (FGAF) qui lui permettrait de conserver son indépendance, de lui assurer sa pérennité et de collaborer avec d'autres cadres de la fonction publique.

Convaincu dès lors que les positions pédagogiques originales du Snalc que je dirige désormais ne constitueront pas un obstacle à ce rapprochement bénéfique pour tous, je suis bien sûr prêt si nécessaire à rencontrer à nouveau vos instances.

Bien cordialement

François Portzer, Président national du Snalc-CSEN et Secrétaire général de la FGAF



Une consultation sera organisée courant mars 2011 auprès de tous les syndiqués avec tous les documents nécessaires pour voter en faveur ou en défaveur de cette orientation proposée et contrainte , rappelons-le par la loi d'août 2008 !



Une excellente initiative de notre DA de Clermont Ferrand Bernard Abrioux.

C'est ainsi que le SNIA IPR peut s'honorer d'être le produit du travail de ses adhérents et qu'il agit au nom de la base active .

Cher(e)s collègues DA,

Je souhaiterais renouveler l'opération réussie intitulée "petite enquête et info" à propos des stagiaires IUFM en la faisant porter cette fois-ci sur les pratiques de ventilation de la partie variable de l'ICA 2010. En effet, j'ai le sentiment que d'une académie à l'autre la fraction moyenne de la part modulable de l'ICA n'est pas la même.

Je me propose donc de dresser, sur la base de vos retours, un tableau à renseigner (en fichier joint) regroupant les pratiques académiques en la matière. Je m'engage à vous renvoyer ce document complété dès que j'aurai collecté un maximum d'informations. Cet état statistique pourrait nous servir d'outil de négociation auprès du SG, en s'appuyant sur les académies les plus généreuses. Je vous remercie de vos contributions.

Je profite de cet échange pour vous souhaiter une très bonne année syndicale.

Bien à vous tous,

Bernard ABRIOUX, DA de l'académie de Clermont-Ferrand
tél. 04-73-99-33-32
port. 06-68-50-10-29

REPONDEZ MASSIVEMENT ET NOUS POURRONS MIEUX VOUS DEFENDRE !



La vie complexe de nos académies

Un collègue nous a écrit sur un sujet difficile .

Merci de me communiquer ton analyse sur l'injonction suivante d'un IA-DSDEN de l'académie. Il a demandé à tous les chefs d'établissement d'assister à toutes les inspections et aux entretiens de façon unilatérale et sans nous en informer..

Dans ma pratique (10 ans), j' invite les chefs d'établissement le plus souvent. Dans certains cas, je préfère être seul parce que la présence du chef d'établissement modifie l'attitude des élèves que je souhaite analyser finement. Quant aux entretiens, je les ai toujours conduits seul.

As-tu des informations sur ce type d'injonction dans d'autres académies?

Y-a-t-il un texte réglementaire qui nous oblige à accepter cette mise en demeure dont j'ai eu connaissance à l'occasion d'une inspection ?

Le rapport entre les IA-DSDEN et les IA-IPR a été mis à l'ordre du jour de notre dernier collège, en décembre. Nous sommes peu à nous être exprimés.

Deux sur 35 n'ont pas semblé hostiles à une "territorialisation" de nos missions auprès d'un DSDEN, mais n'ont pas été suivis. La question du pouvoir, centrale pour les DSDEN, beaucoup moins pour nous en tout cas à ... semble-t-il (?), a été posée en liaison avec leur carrière. J' ai exprimé ma position mais j'ai senti beaucoup de frilosité chez mes collègues...Comme m'a dit l'un d'entre eux en aparté, chacun vit sa vie!

Le doyen a proposé courageusement une réunion entre le collège des IPR et les DSDEN pour la fin de l'année qui n'a reçu ni refus ni assentiment et a été laissée à la réflexion...

Cette réaction m'invite à la PRUDENCE dans la formulation de ma question concernant l'obligation faite aux chefs d'établissement par un DSDEN d'assister aux inspections et aux entretiens. Il est plus pertinent, compte tenu du climat, de faire état de ce type de demande et de comparer avec le fonctionnement d'autres académies pour savoir si c'est le fait d'une personnalité particulière ou si c'est une politique générale. En me relisant après quelques jours, j'ai compris que ma formulation pouvait être interprétée comme porteuse d'un conflit alors que je pense qu'il faut "rationaliser" nos rapports avec les DSDEN en respectant la limite des missions des uns et des autres. Il est vrai que je suis en fin de carrière et que je deviens sage. Et comme j'ai déjà souffert de ma franchise, j'opte pour la prudence

Cependant je pense vraiment utile de comparer des informations des différentes académies au niveau syndical d'autant plus que nous avons moins l'occasion de nous rencontrer. C'est vrai que le syndicat devient notre seule source d'informations valides et non de rumeurs, que l'isolement liées à nos pratiques nous rend vulnérables et peut nous soumettre à des pressions dont nous n'avons nullement besoin pour travailler en conscience sur de multiples chantiers. Il est particulièrement important de consolider nos liens dans un contexte de budgets très contraints qui conduit à la presque disparition de nos journées de l'IG.

Réponse JF Le Borgne

Bonjour cher collègue ,

Non, que je sache il n'y a aucune obligation et même nous pouvons demander, pour des raisons d'observation sereine que le chef d'établissement n'y assiste pas .

Il n'y a aucun texte là dessus .

Par ailleurs les grandes réunions avec le MEN sont de moins en moins nombreuses et les réunions avec l'IGEN sont à prendre sur les budgets académiques , ce qui les restreint terriblement D'où la présence indispensable de délégués au conseil syndical du SNIA IPR ou au congrès du SNIA IPR , en effet nous avons le droit syndical d'être convoqués aux réunions nationales .Ne l' oublie pas, nous remboursons en tant que SNIA IPR les frais de déplacements de nos collègues , c'est dans ce lieu où dorénavant nous pourrions nous rencontrer utilement pour discuter des difficultés de notre métier et de nos revendications nombreuses mais que SEULS les collègues de chaque académie sont susceptibles de nous expliquer afin que nous puissions agir ensemble .

Les grandes réunions avec le MEN sont de moins en moins nombreuses et les réunions avec l'IGEN sont à prendre sur les budgets académiques , ce qui les restreint terriblement .

Pourrais-tu me dire si tu autorises la publication de ta question et de mes réponses pour animer le débat et faire réagir les collègues qui se pressent pour l'IG à Paris mais qui dans de nombreuses académies n'envoient personne pour le syndicat ,tout en exigeant du syndicat beaucoup .

Syndicalement et amicalement . JF LE BORGNE Président SNIA IPR.

Chers collègues ; vous le savez , chaque jour ou presque nous devons intervenir aux côtés de collègues dont les droits sont menacés ou rognés . C'est le cas dans quelques académies , où nos collègues sont victimes d'une application très « particulière » des horaires et demandes de congés . Les Recteurs semblent ne pas connaître les contraintes réelles de notre métier dont la base essentielle reste les déplacements à la durée incertaine . Remarque semblable pour des collègues devant travailler dans certaines parties insulaires du territoire .



Une contribution de notre collègue Jacques Moreau retraité depuis peu .

Bonne année à tous et pour commencer l'année, voici un texte en provenance de l'Observatoire européen du plurilinguisme. A méditer ! C'est ce que je dis depuis longtemps mais cela fait toujours plaisir de constater qu'on n'est pas le seul à penser ainsi.

1) Quelle *lingua franca* ?

Une communication insistante tend à imposer l'idée que la langue anglaise serait la *lingua franca* de tout ce qui compte aujourd'hui, l'économie, les finances, la recherche, les médias, le tourisme, une sorte de couteau suisse linguistique universel. Nous sommes suffisamment attachés à la langue anglaise comme langue de culture, pour traiter avec circonspection la question de la *lingua franca*, principal argument promotionnel du tout-anglais. Historiquement, nous connaissons une *lingua franca*, qui a existé sur le pourtour méditerranéen de l'Antiquité au XIXe siècle, mélange d'italien, d'espagnol, de français et d'arabe à l'usage des marchands. Cette langue sans grammaire, essentiellement orale, dont les écrits, essentiellement des correspondances, ne sont connus que de manière indirecte, a eu l'immense mérite de permettre des échanges minimaux sans interprète, mais elle n'a produit aucune littérature ni production scientifique, et elle n'était la langue maternelle de personne.

Les différentes langues latines (latin classique, latin médiéval, latin scientifique) ont aussi été des *lingua franca* pour les érudits du Moyen Age puis des lettrés de la Renaissance, sauf que ceux-ci étaient aussi très plurilingues, que ces latins (car il y en a de nombreuses formes) n'étaient plus langue maternelle de personne depuis des siècles, que l'éclatement du latin au sens large n'a pu être empêché et que l'émergence des langues modernes européennes (les langues dites vernaculaires) a bouleversé la géopolitique des langues dès le Moyen-Âge par le biais de la christianisation des peuples païens puis à la Renaissance par le biais de Luther et de l'imprimerie. Contrairement à ce que l'on entend souvent, les langues modernes ne sont pas généralement des langues ethniques au sens qu'elles ne sont pas le produit de la domination d'une ethnie sur d'autres, de dialectes qui auraient été imposés par la force. Elles sont le produit de contacts linguistiques qui se sont opérés durant les grandes invasions pré-médiévales et de clercs et de lettrés qui ont permis l'émergence de langues majeures, langues écrites avant d'être orales, sur le terreau des dialectes et du latin. L'allemand moderne est né avec Luther, l'italien moderne avec Dante, le français dont les [Serments de Strasbourg de 842](#) sont, avec l'allemand en regard, l'une des premières formes archaïques gardées de manifestation historique linguistique traduite en trois langues (français primitif, tudesque et latin), n'a aucun ancrage dialectal, et doit sa forme à un contact linguistique simple à analyser quand on comprend le français, l'allemand et le latin. Déjà au Moyen-Âge, le clergé avait compris que pour évangéliser les peuples, il fallait cesser de leur parler en latin, mais qu'il fallait avoir recours à la langue populaire, leur langue vernaculaire. C'est en 1539, que l'ordonnance de Villers-Cotterêts a imposé cette langue non ethnique à toute l'administration du royaume.

Pour se projeter dans le monde d'aujourd'hui, il n'y a pas une *lingua franca* aujourd'hui mais une multiplicité de *lingua franca*. Dans le monde latino-américain, il est inutile de chercher à faire des affaires en anglais. Dans le monde arabe, si vous ne pratiquez que l'anglais, vous n'êtes qu'un monolingue, par construction fermé à l'autre culture. Vous êtes perdant par définition. Il y a encore quelques années, vous étiez le conquérant, fort de votre supériorité. Le capitalisme financier triomphant après trente années de montée en puissance avait définitivement gagné et garantissait croissance et plein emploi. L'histoire devait s'arrêter sur le règne absolu de la liberté et du bonheur ultralibéral par la mondialisation et la *pax americana*. Aujourd'hui, il faut relativiser. La crise économique sans précédents que nous vivons actuellement devrait permettre de remettre les pendules à l'heure même si les responsables de la crise sont toujours aux commandes.

On prend progressivement la mesure des changements profonds qui se sont opérés dans les dernières décennies au point de bouleverser radicalement non seulement les équilibres économiques mondiaux, mais en Occident les bases même de la démocratie. Le phénomène le plus fondamental est sans doute la collusion entre l'argent, la politique, la recherche et les médias. Cette collusion atteint son paroxysme dans le système américain d'aujourd'hui, validé par la Cour Suprême des États-Unis, ce qui permet de penser qu'un fossé fondamental est en train de se creuser entre les valeurs de l'Europe et celles des États-Unis. Pourquoi continuer de copier un modèle politique, économique et social qui, nous l'avons vu, ne fonctionne plus ?

Quel rapport, diriez-vous, avec les langues et le plurilinguisme ?

La grande vague de dérèglementation sur le plan économique et financier a été provoquée par une certaine pensée économique où le facteur humain n'avait guère de place, et elle a engendré en retour une orthodoxie réduisant au silence ou à l'impossibilité de faire entendre toute opinion contraire. Les sciences économiques, le management et la finance ont été imprégnés de cette orthodoxie. Les effets pervers de ce mouvement ont été tristement révélés par la crise financière et économique. D'une part, on a vu fleurir les théories économiques les plus fantaisistes publiées par des institutions scientifiques des plus reconnues parfois payées par les banques elles-mêmes. La prétendue capacité des marchés à se réguler eux-mêmes est plus de nature idéologique que scientifique et sa fonction sociale est bien plus de faire exploser les inégalités que d'assurer l'optimum collectif. On a vu des séries de suicides d'employés dans des entreprises qui en demandaient trop à leurs salariés, leur ôtant toute possibilité de construire une vie personnelle sereine; cette vague suicidaire a commencé par toucher les États-Unis, puis le Japon, et récemment la France. D'autre part, les sciences économiques s'en sont trouvées stérilisées et la polarisation de la recherche et de la publication scientifique sur l'anglais a été un facteur aggravant.

Mais l'économie de l'édition scientifique et les modèles universitaires dérivés de la stratégie de Bologne ne sont que l'application à la recherche et à l'enseignement supérieur de l'idéologie du marché c'est-à-dire du profit. Le plurilinguisme peut ainsi apparaître comme un sympathique archaïsme qui peut éventuellement coexister avec les

Humanités jugées elles-mêmes peu rentables donc vouées à la marginalisation.

Notre analyse ici n'est pas économique mais linguistique et notre approche est de considérer que les grands mouvements macroéconomiques et géopolitiques actuellement à l'œuvre ont des implications linguistiques.

Donc, pour revenir à la *lingua franca*, force est de constater qu'il en existe beaucoup dans le monde d'aujourd'hui.

Si l'on sort de l'univers confiné des conseils d'administration des grandes entreprises internationales, que constatons-nous ?

- d'abord que pour les entreprises internationales, la langue la plus importante est celle du client, ce qui implique de leur part un fort investissement dans les langues et non dans une langue en particulier. La question de la ou des langues dites officielles de l'entreprise internationale devient une question seconde pour ne pas dire secondaire.

- qu'à côté de la langue du client, il y a la ou les langues des salariés. La question linguistique devient alors l'un des éléments de la dynamique de l'entreprise et de la cohésion sociale. La diversité culturelle et linguistique devient alors un atout.

- que la recherche scientifique et l'enseignement supérieur ont besoin de la diversité linguistique et culturelle dans tous les domaines. Le monolinguisme dans l'élaboration, la communication et la valorisation des résultats de la recherche présente les plus grands dangers et n'est pas une garantie de qualité ainsi qu'on vient de le constater dans les domaines de l'économie et de la finance. Il faut donc que les langues autres que l'anglais continuent d'être outillées pour contribuer à la recherche et à l'enseignement supérieur et en maintenir la diversité et la créativité.

- que la question fondamentale des *lingua franca* n'est pas celle de leur utilité mais celle de leur *territoire fonctionnel*. Principalement moyen d'échange, outils de communication, à aucun moment elles ne doivent se substituer aux langues de culture dans l'élaboration des savoirs et leur interprétation.

A lire :

Lingua franca, Histoire d'une langue métisse en Méditerranée, Jocelyne Dakhli, Actes Sud, Paris, 2008

L'éclipse du savoir, Lindsay Waters, traduit de l'anglais par Jacques Courtine, Prickly Paradigm Press LLC, Illinois, USA, Editions Allia, Paris, 2008 pour la traduction française, titre original : *Enemies of Promise, Publishing, perishing, and the Eclipse of Scholarship*

Le triomphe de la cupidité, Joseph Stiglitz, traduit de l'anglais (américain) par Paul Chemla, titre original : *Freefall: America, Free Markets, and the Sinking of the World Economy*, LLL Les Liens qui Libèrent, 2010

La naissance du français, Bernard Cherquiglini, PUF Que sais-je?, 1991

« *Les langues du Moyen-Âge* », Astrid Guillaume, in *Texto*, sld François Rastier, 2009
Linguistic imperialism, Robert Phillipson, Oxford University Press, 1992
 « *Géopolitique des langues : L'enseignement supérieur en anglais véhiculaire* », Claude Truchot, in
 Diploweb.com, 2010
Le plurilinguisme européen, les univers scientifiques et les défis d'une hiérarchisation des langues, Wulf Oesterreicher, XXV^e CILPR Congrès
 International de Linguistique et de Philologie Romanes, Innsbruck, 3 – 8 septembre 2007
Propagande, médias et démocratie, Noam Chomsky, Robert W. McChesney, titre original Corporate Media and the Threat to Democracy, 2002,
 2004 pour la traduction française
 « *Enjeux et conséquences de l'utilisation de l'anglais pour les études d'économie et de gestion à l'université* », Marc Chesney, Université de
 Zurich
Academic Freedom as a Fundamental Right, Jogchum Vrieling, Paul Lemmens, Stephan Parmentier and the LERU Working Group on Human
 Rights
L'avenir des Humanités - Économie de la Connaissance ou Cultures de L'interprétation ? Yves Citton, Ed. La Découverte, 2010

A voir : film *Inside Job* de Charles Ferguson, présenté dans la sélection officielle du Festival de Cannes 2010, sorti en salle en novembre 2010.

Une réponse intéressante à méditer aussi .

Re-bonjour à tous,

Suite à mon premier envoi, je me permets de vous envoyer la réponse de mon fils, maître de conf. en physique et ... qui publie en anglais par obligation. J'ajoute qu'il est invité par un labo américain pour un an et qu'il a déjà eu des offres d'emploi aux USA - qu'il a refusées -, mais il milite pour une recherche européenne forte ce qui peut vous expliquer certaines allusions.

Bonne rentrée pour ceux qui rentrent et bonne suite de calme pour ceux qui sont comme moi.

Jacques Moreau

J'ai lu avec intérêt ce point de vue, et je suis plutôt d'accord avec l'article. Ceci dit, il est très orienté sciences humaines et économie. Il faut quand même savoir qu'en définitive, la majorité de la science (dure) jamais faite a été publiée en anglais. Je déplore également le peu de revues en langue française en sciences dures. Il y en avait, elles se sont transformées quand elles étaient bonnes, en fusionnant avec d'autres revues européennes. Mais en sciences dures, l'attribution des prix Nobel reflète bien plus souvent une réalité : les Etats-unis attirent des gens de tous les pays, les plus forts. Bien sûr, ça ne durera pas : après tout, avant la première guerre mondiale, la science était surtout allemande.

Un contre exemple aussi : les maths. Nous sommes, nous français, toujours très forts en maths. Regarde un peu le classement des pays là :

http://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9daille_Fields

La France à elle seule fait pratiquement jeu égal avec les Etats-unis. Bilan : il y a des revues de math qui publient toujours en français et qui sont toujours très prisées. Le fait qu'un domaine bascule en anglais signale surtout la domination des anglo-saxons - ça a été le cas en informatique, en physique après la guerre, et en biologie aussi. Pour le reste, c'est plus discutable (maths, sciences humaines). Après, je suis d'accord qu'il y a actuellement un biais favorable en faveur des US, un peu comme pour le dollar (notre monnaie, votre problème, comme ils disent). Mais ça, ça peut changer, et on s'y emploie activement. Dans mon domaine, ils sont clairement leader - tous les grands noms ou presque sont anglo-saxons, et ceux qui ne le sont pas y sont passés.



Et pour finir , un texte emprunté au Café pédagogique du 7 janvier 2011 qui dit tout haut ce qu'on nous a reproché de dire de manière prémonitoire le 17 décembre 2009 à la Mutualité Les stagiaires du second degré sont bien "en difficultés" estime un rapport du ministère

Expert reconnu de la formation des enseignants, Jean-Louis Auduc analyse le rapport sur l'accueil des enseignants stagiaires du second degré. A la différence du premier degré, où les stagiaires ont eu généralement un délai d'adaptation , les enseignants du second degré ont généralement été envoyés directement dans les classes. Et cela génère de nombreuses souffrances.

Une étude réalisée par La Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) du ministère de l'Éducation Nationale sur les premiers mois d'exercice des professeurs stagiaires 2010-2011 reconnaît « des difficultés » principalement centrées sur les stagiaires du second degré. Cette enquête a porté sur toutes les académies à l'exception de la Guadeloupe et de Montpellier.

Pour le ministère, la mise en place du dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation est « globalement positif » pour le premier degré. ...

Concernant le second degré, au-delà des formules diplomatiques, ce sont des difficultés et la souffrance des stagiaires qui transparait : « Il ressort que ceux-ci commencent à connaître en octobre un état de fatigue.... L'étude reconnaît également de très grandes disparités de traitement des stagiaires selon les académies, et le fait que fin octobre 65 stagiaires du second degré avaient démissionné, soit 32% de plus que l'année d'avant où ils avaient été 48 à le faire. On y découvre que certains établissements ont jusqu'à 5 stagiaires et que 394 stagiaires sont affectés sur plusieurs établissements « (2 à 3 au maximum) ». Le ministère reconnaît qu'à la date de l'enquête « 139 stagiaires n'avaient pas encore de tuteurs(...) Poitiers 47 tuteurs manquants, Rennes 56 tuteurs manquants... « la désignation des tuteurs ne s'est pas réalisée sans difficulté..... Certaines académies ont un tuteur pour plusieurs stagiaires . Une grande majorité d'entre eux n'encadrent pas plus de 3 stagiaires.....23% des tuteurs ne sont pas dans l'établissement de leur stagiaire et dans certaines académies ce pourcentage dépasse 30%... »

Une telle étude montre la nocivité du dispositif instauré pour les nouveaux recrutés dans le métier enseignant. Les difficultés, les souffrances décrites ici contribuent à dissuader des jeunes de se diriger vers le métier enseignant, comme l'ont montré le grand nombre d'étudiants inscrits en juin au concours qui ne sont pas venus composer aux épreuves écrites d'admissibilité de l'automne. ..

Jean Louis Auduc Café Pédagogique du 7 janvier 2011 .

Remarques SNIA IPR : nous l'avions prévu bien avant la réforme

. Quatre points encore à envisager : **Notre enquête publiée sur le site le prouve .**

-Les stagiaires ayant côtoyé des tuteurs que l'inspection considéraient comme plutôt incompetents , vont **reproduire un système médiocre**

-Cette année 2010 /2011 a pu voir une mise en place chaotique mais encore possible grâce à des TZR et des collègues encore présents , à partir de 2011/2012 **cet effet d'aubaine va disparaître** et les vides vont être nombreux et avec des conséquences fortes .

-Le **faible nombre de candidats aux concours 2010/2011** et les restrictions drastiques du nombre de postes dans le cadre de **la RGPP (-16000 ETP)** vont encore restreindre le cadre des possibilités de formation sereine et respectueuse des individus pour l'entrée dans le métier des jeunes .

- Les chefs d'établissement et les parents d'élèves vont refuser les absences et surtout le fait que **seuls certains établissements et seules certaines académies reçoivent toujours des stagiaires , maintenant non formés** : ils refuseront ces situations .



BULLETIN D'ADHESION au **Snia-ipr** (2011-2012)

Destinataire : - **de préférence**, votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (bulletins et cotisations)
- **sinon**, le trésorier national : **MICHEL GOUY 3 rue de FERRIERE 59175 VENDEVILLE**

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mle / Mme / M.
NOM et Prénom :
IA-IPR de (spécialité/discipline) :
ACADEMIE :

(1) **ADHÈRE / RENOUELLE MON ADHÉSION** au **Snia-ipr**.

Votre cotisation : montant fixé par l'A.G. du 5/05/2009 (annuaire compris) modifié par l'AG du 5 mai 2009

(2) *Membre actif*, je verse la somme de **60,00 €**.
 (2) *Membre stagiaire*, je verse la somme de **30,00 €**.
 (2) *Membre détaché (1^{ère} année)* je verse la somme de **30,00 €**.
 (2) *Membre retraité*, je verse la somme de **30,00 €**.
 (2) *Membre bienfaiteur*, je verse la somme (libre) de

(2) Je souhaite seulement m'abonner au Flash– **Snia-ipr** (7,50 €).
 (2) Je souhaite seulement recevoir l'annuaire des IA-IPR (20,00 € port inclus).

.....

Votre chèque :

- **de préférence**, à l'ordre du délégué académique du **Snia-ipr**,
 - **sinon**, à l'ordre du **Snia-ipr** avec envoi direct au **trésorier de cette fiche et du chèque :**
Michel GOUY 3 rue de FERRIERE 59175 VENDEVILLE

.....

Vos coordonnées personnelles : (lisibles, merci)
Je souhaite que figurent dans l'Annuaire édité par le **Snia-ipr**

(2) *mon adresse personnelle :*

 (2) *mon adresse électronique :*
 (2) *mon n° de tél. personnel :*
 (2) *mon n° de fax personnel :*

Date et signature

(1) Entourer la mention choisie.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation. **Attention : A partir de dorénavant, l'annuaire est disponible en ligne sur le site. Il ne sera diffusé sur format papier que sur demande et nous envisageons une formule nouvelle . Par ailleurs, vu les coûts importants de la reproduction et de l'envoi du magazine Flash, ce dernier sera envoyé via la messagerie électronique. Merci aux collègues ne disposant pas de ce moyen de communication de nous le faire savoir pour leur envoyer une version papier.**